



LU POUR VOUS

05 mars 2022

Le Monde

Pendant que certains se réjouissent : «Des protocoles comme ça, on en défendrait tous les jours», Greg JORON tempère lui que «ce protocole est une avancée mais tout n'est pas parfait»

Les syndicats de policiers avaient prévu : le Beauvau de la sécurité, vaste processus de consultation sur l'état de la police et son avenir, organisé de février à septembre 2021, ne devait pas seulement déboucher sur des mesures catégorielles ou des fonds supplémentaires.

L'annonce, par le ministère de l'intérieur, d'un plan de revalorisation doté d'une enveloppe de 773 millions d'euros les a cependant satisfaits au point de les voir signer, « à l'unanimité », s'est félicité le ministre de l'intérieur, Gérald Darmanin, un « protocole historique ». Ce montant est intégré au budget déjà annoncé dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur (Lopmi) pour 2022-2027, de l'ordre de 15 milliards d'euros répartis sur cinq ans, annoncé par le président de la République, Emmanuel Macron, le 10 janvier, à Nice.

D'une pierre, deux coups : en accédant à des revendications formulées de longue date par les organisations professionnelles de policiers, Gérald Darmanin s'assure aussi de leur bienveillance avant le dévoilement de la Lopmi, un texte dont les contours ont déjà été présentés aux préfets et dont la version définitive sera détaillée en conseil des ministres, mercredi 16 mars. Le ministre de l'intérieur entend en faire la trace la plus durable de son action Place Beauvau, en même temps que le volet sécuritaire du programme d'Emmanuel Macron, la loi

ne devant être discutée au Parlement qu'après l'élection présidentielle.

Dans le détail, les mesures prévoient le versement d'une « prime spécifique de 100 euros par mois » pour « ceux qui sont exposés aux difficultés de la voie publique » – elle avait déjà été annoncée –, le triplement de la prime allouée aux « nuitaux », les fonctionnaires travaillant de nuit, qui passe « d'un maximum de 100 à 300 euros », et l'augmentation de celles accordées aux officiers de police judiciaire, de 1 296 à 1 500 euros annuels, à la condition qu'ils exercent de manière effective cette fonction. Les CRS verront également croître leur indemnité journalière d'absence temporaire versée pour chaque jour en déplacement.

Rééquilibrage de l'encadrement

« Des protocoles comme ça, on en défendrait tous les jours, s'est réjoui Fabien Vanhemelryck, secrétaire général du syndicat Alliance police nationale. *Tout le monde va prendre quelque chose: un passage automatique au grade supérieur pour certains, des revalorisations indiciaires, avec une prime pour les collègues de voie publique, que nous réclamions depuis longtemps afin que leur difficile travail soit reconnu.* »

La principale mesure tient à la reconfiguration du corps d'encadrement et d'application, qui réunit les grades les moins élevés de la police et souffre d'un déficit chronique d'encadrement. Cette pyramide

« Tout n'est pas parfait, mais ce document constitue une bonne avancée »

GRÉGORY JORON

secrétaire général du syndicat Unité-SGP Police-FO

hiérarchique, qui compte actuellement un gardien de la paix pour 4,5 brigadiers chefs, est souvent présentée comme un frein à un travail efficace et une source de dérapages, les plus jeunes policiers se retrouvant privés de l'expérience de fonctionnaires plus gradés sur le terrain. La fusion annoncée des grades de « gardien de la paix » et de « brigadier » assurera un rééquilibrage de cet encadrement défaillant, dorénavant proche des taux en vigueur chez les officiers et les commissaires.

Gérald Darmanin a, en outre, évoqué « la forte limitation des mouvements de mutation », destinée à éviter les saignées effectives dans certains territoires, ainsi que l'ouverture de négociations « sur l'augmentation du temps de travail, afin d'accroître la présence sur la voie publique » – un point sur lequel avait fortement insisté le président de la République dans son allocution du 10 janvier.

« Tout n'est pas parfait, tempère Grégory Joron, secrétaire général du syndicat UNITÉ SGP POLICE FO, mais ce document constitue une bonne avancée et permet de véritables projections avec un taux d'encadrement

complètement rénové. Il faut désormais réfléchir aux modalités de formation continue de nos collègues. Toute la communauté est reconnue et notamment les personnels administratifs, techniques et scientifiques. » Souvent oubliés dans les discussions avec les syndicats, les personnels de la police technique et scientifique et les agents administratifs bénéficieront eux aussi d'une amélioration de leur rémunération, comme les policiers adjoints.

Enfin, note le ministère de l'intérieur, le protocole contient plusieurs mesures « en matière d'amélioration de la qualité de vie au travail (...) pour résorber d'importants retards de la police nationale » : en particulier, des solutions pour la garde d'enfants et la mise en place de l'équivalent d'un comité d'entreprise. Un protocole « équivalent sera prochainement signé avec les représentants de la gendarmerie nationale », a précisé le ministère.

A huit mois des élections professionnelles, les syndicats se disent attentifs à la mise en œuvre du protocole signé mercredi 2 mars. Ils ont de quoi être échaudés par un précédent. En 2016, quelques mois avant l'élection présidentielle de 2017, un protocole avait été paraphé par Bernard Cazeneuve, alors ministre de l'intérieur. Il n'avait été que très partiellement concrétisé par la suite.

antoine albertini

On ne lâche rien !

UNITÉ SGP
POLICE
FSMI-FO

www.unitesgppolice.com

08-03-2022